



Création d'une résidence en LMP

Par **Florence12**, le **02/04/2015** à **09:04**

Bonjour,

Nous souhaitons aménager, une maison en 12 studios d'environ 20 M2 chacun + un appartement de fonction. La superficie habitable de la maison est d'environ 500 m2. Il y a un jardin, des parties communes et une piscine.

Nous aurions voulu être classés en résidence de tourisme. Ce qui ne sera malheureusement pas possible car nous aurons moins de 100 lits. Nous cherchons donc un statut qui nous permettrait de ne pas supporter les contraintes relatives au statut "hôtel". Notre activité sera plus proche de celle des résidences que celle des hôtels.

Les hôtels exigent une présence 24H sur 24, ce qui ne sera pas possible dans notre cas. D'autre part, il me semble qu'en matière de sécurité, les contraintes sont bcp plus grandes pour les hôtels que pour les résidences de tourisme. Je me trompe peut être.

Quel est le statut le plus adapté à notre activité qui sera essentiellement de la location de studios à la nuit, semaine ou au mois. Les services seront le changement de linge, le ménage et éventuellement le petit déjeuner. Peut on envisager le statut de meublé de tourisme, de résidence de service ou de LMP. Nos contraintes sont donc l'impossibilité d'avoir une présence 24H sur 24 et des couts liés au régime erp trop importants pour nous.

Je vous remercie infiniment pour votre aide.

Encore merci

Florence